

Le HUB

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Obligations durables : identifier de nouvelles perspectives pour l'investissement ESG

Le marché se développe et se diversifie, et peut être utilisé pour financer une transition juste grâce à une approche innovante.

Dans un contexte de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, les investisseurs se tournent vers les obligations, en privilégiant les options les plus sûres telles que les emprunts d'État et les titres Investment grade, qui servent les rendements les plus élevés observés depuis de très nombreuses années.

Ce changement d'attitude de la part des investisseurs profite au marché des obligations durables, qui compte une forte proportion d'émetteurs souverains et Investment grade. Malgré une année 2022 difficile pour les obligations, les émissions durables flirtent avec les 1 000 milliards de dollars par an et représentent plus d'un quart des nouvelles émissions sur le marché des eurobonds.

Les investisseurs pourraient trouver un attrait supplémentaire à ces obligations puisque ce marché, qui est relativement concentré, continue de croître sur le plan géographique et sectoriel, ainsi qu'au niveau des émetteurs et des instruments.

Nathalie Beauvir-Rodes, responsable de l'analyse des obligations durables chez Ostrum Asset Management (Ostrum AM), déclare : "Nous sommes bien placés pour tirer parti de ce marché en pleine expansion, grâce à notre processus propriétaire d'analyse et de notation qui évalue à la fois les politiques environnementales et sociales

des émetteurs et la nature des projets soutenus par le produit des obligations. Cela nous permet de sélectionner des obligations de haute qualité."

À ce jour, Ostrum AM a investi 35 milliards d'euros dans des obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable.

Les marchés des obligations durables se développent et se diversifient

Le marché des obligations durables a connu une croissance significative depuis sa création en 2007. Depuis 2021, par exemple, le volume annuel des émissions est proche des 1 000 milliards de dollars. Entre-temps, le taux de pénétration a atteint de nouveaux records chaque année : les obligations durables représentaient près de 15 % des émissions obligataires mondiales en 2023 et 25 % du marché des eurobonds.

Autrefois réservées aux banques mondiales de développement et aux organisations supranationales, les obligations durables sont désormais émises par des gouvernements, des entreprises, des municipalités et des institutions financières. Pour tout dire, ces dernières années, les marchés des obligations durables du secteur privé



Nathalie Beauvir-Rodes
Directrice
Recherche crédit
& obligations durables
Ostrum AM



Timothée Pubellier
Gérant de portefeuille
Taux & produits alternatifs
liquides
Ostrum AM

Principaux points à retenir

- Le marché des obligations durables a connu une croissance significative depuis sa création en 2007. La valorisation des émissions est désormais proche des 1 000 milliards de dollars par an, ce qui représente plus d'un quart des nouvelles émissions sur le marché des eurobonds.
- Les obligations durables peuvent donner de l'ampleur à l'approche des investisseurs en matière d'investissement durable et financer une transition climatique respectueuse des sociétés et des économies.
- La stabilité à long terme est essentielle pour les investisseurs obligataires, et les entreprises axées sur le développement durable sont plus susceptibles de minimiser les risques de transition et les risques financiers, tout en s'engageant plus étroitement avec les parties prenantes.

se sont approfondis et se sont étendus aux émetteurs à haut rendement. Une diversification s'est également opérée entre les secteurs, les zones géographiques et les instruments Sustainability-Linked Bonds.

Depuis 2014, l'International Capital Market Association (ICMA) a développé les « Principes » destinés à améliorer la transparence et la crédibilité et mettre en évidence les meilleures pratiques du marché dans ce marché auto-labellisé. Ces directives contribuent à normaliser le marché et à garantir que le produit des émissions obligataires est utilisé pour soutenir de véritables projets environnementaux et sociaux.

En particulier, les obligations durables sont importantes pour aider à combler le déficit d'investissement massif nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris de 2015 (entré en vigueur en 2016) sur le changement climatique ainsi que les Objectifs de développement durable des Nations unies de 2015.

Pourquoi les investisseurs sont attirés par les obligations durables

Les investisseurs privés jouent un rôle crucial dans cette croissance. De nombreux investisseurs institutionnels, y compris des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, ont intégré des critères ESG dans leurs stratégies d'investissement.

Leur adoption des obligations durables a été motivée par un certain nombre de facteurs – principalement les politiques ESG plus ambitieuses des investisseurs et la recherche d'impacts positifs sur le plan climatique et social.

Premièrement, les obligations durables constituent un instrument efficace d'atténuation des risques à long terme, permettant aux investisseurs de financer des projets et des entreprises qui contribuent à créer un monde plus durable. Les entreprises qui émettent des obligations durables sont en principe plus résilientes et capables de minimiser les risques transitoires et financiers. Cette stabilité chez les entreprises est primordiale pour les investisseurs obligataires.

Deuxièmement, les entreprises qui privilégient les pratiques commerciales durables ont tendance à entretenir de meilleures relations avec leurs clients, leurs employés et les autorités de réglementation, car elles sont considérées comme plus responsables

et dignes de confiance. Cela peut se traduire par des avantages tels que des taux de fidélisation plus élevés et un pouvoir de fixation des prix plus important.

Troisièmement, des pressions politiques croissantes s'exercent sur les investisseurs pour qu'ils veillent à ce que les flux financiers soient compatibles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Ces pressions se matérialisent par un environnement réglementaire toujours plus strict, comme le règlement de l'UE en matière de finance durable et la taxonomie verte européenne.

Enfin, entre mi-2022 et fin 2023, les taux d'intérêt ont considérablement augmenté, rendant les marchés obligataires plus attractifs. "Dans ce contexte, les investisseurs ont réorienté leurs allocations vers les obligations, en particulier les mieux notées qui dominent le marché des obligations durables", explique Timothée Pubellier, gérant de la stratégie Climate and Social Impact Bond.

Alignement sur les concepts de « Transition juste »

Outre l'environnement, les facteurs socio-économiques doivent être pris en compte si l'on veut que la transition énergétique soit équitable pour l'ensemble de la société. "La transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone nécessite une approche plus globale et plus inclusive", explique Nathalie Beauvir-Rodes. "En d'autres termes, une transition juste".

Le concept de transition juste prend une place de plus en plus importante depuis 2015, lorsqu'il a été discuté dans le cadre de l'Accord de Paris, et s'est systématiquement maintenu à l'ordre du jour des COP suivantes. Il figure parmi les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, tandis que l'Organisation internationale du travail (OIT) a publié des principes directeurs pour une transition juste en 2015. La transition juste était également au cœur du dernier plan d'action du G7 en mai 2023 et de la dernière COP28 à Dubaï.

Cependant, le soutien des marchés financiers à cette transition juste reste limité. Nathalie Beauvir-Rodes déclare : "En tant qu'acteur majeur dans le domaine des obligations durables, nous avons décidé de tirer parti de notre expertise pour créer une stratégie obligataire d'impact innovante, capable

de soutenir les concepts de transition juste. Nous considérons qu'elle est alignée sur les politiques ESG des investisseurs institutionnels et sur leur volonté d'avoir un impact".

Traduire l'idée de transition juste en mesures concrètes

Pour Ostrum AM, les obligations durables sont un outil adéquat pour soutenir une transition juste. La société a mis en place son approche innovante en définissant clairement sa vision d'une transition juste : une transition vers un monde à faibles émissions de carbone qui soit respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, tout en étant inclusive d'un point de vue social et territorial.

Ostrum AM s'appuie sur cette définition pour financer des projets durables dans toutes les zones géographiques et dans des secteurs très divers. Pour identifier les titres et les émetteurs présentant un profil cohérent avec la notion de transition juste, Ostrum AM utilise deux outils propriétaires : un indicateur de transition juste et un système de notation des obligations durables.

L'évaluation de la transition juste est intégrée à trois niveaux.

Premièrement, au niveau du projet, elle identifie les obligations affectées à des projets qui :

- réduisent l'empreinte carbone, en promouvant les énergies renouvelables, les solutions et services environnementaux, l'immobilier durable, la mobilité propre et l'économie circulaire.
- favorisent un impact social positif, notamment en matière de santé et de bien-être.
- préservent les écosystèmes et les économies locales.

Deuxièmement, au niveau des obligations, elle s'appuie sur une méthodologie propriétaire de notation des obligations durables qui garantit que la stratégie ESG des émetteurs est cohérente avec l'émission d'obligations durables, et que le produit des obligations est affecté de manière transparente à des actifs qui ont un impact réel et mesurable.

Troisièmement, au niveau de l'émetteur, l'indicateur de transition juste privilégie la gestion durable des ressources et le développement local. "L'indicateur met en lumière les émetteurs qui affichent de bonnes pratiques en matière de ressources humaines, d'inclusion et de

soutien aux économies locales", énumère Nathalie Beauvir-Rodes.

Un portefeuille suffisamment diversifié ayant un impact réel

Le portefeuille obligataire qui en résulte possède un véritable impact, basé sur les trois principes d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité de l'impact. Il est également conforme au label Greenfin, le label ISR public français, et relève de l'article 9 de la réglementation de l'UE en matière de finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR).

"On ne peut avoir un véritable impact que si l'on dispose d'une expertise considérable en matière d'obligations durables, en combinant les compétences financières et ESG", affirme Timothée Pubellier.

Il ajoute : "La dimension durable ne suffit pas ; l'équilibre financier est également important. C'est pourquoi nous disposons d'une équipe d'analystes de crédit et d'analystes ESG qui collaborent étroitement avec les gérants de portefeuille pour proposer des investissements qui génèrent à la fois impact et performance".

Le niveau de précision de l'outil de notation et de l'indicateur de transition juste permet de construire des portefeuilles personnalisés en vue de soutenir la transition énergétique de

plusieurs manières.

L'approche d'Ostrum AM en matière d'obligations à impact social et climatique est alignée sur sept thèmes environnementaux et trois thèmes sociaux, ainsi que sur les 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Actuellement, les principales allocations sectorielles d'Ostrum AM concernent les énergies renouvelables et l'immobilier durable, mais la société a également investi de manière significative dans la mobilité propre et, dans une moindre mesure, dans les solutions environnementales et la biodiversité.

Ostrum AM produit également un rapport d'impact complet pour cette stratégie, qui comprend une évaluation des résultats sociaux – ce qui est rare dans le secteur de la gestion d'actifs – en plus des indicateurs d'impact environnemental tels que les émissions de CO₂ évitées.

Les résultats sociaux comprennent, entre autres, le nombre de prêts accordés aux PME ou aux microentreprises, le nombre de personnes ayant accès aux infrastructures de base et le nombre de personnes ayant bénéficié de services de santé et de nutrition.

La mise en place de mesures sociales et environnementales facilite l'engagement auprès des émetteurs d'obligations durables. Ostrum AM s'engage auprès des entreprises individuellement et dans

le cadre des efforts menés à l'échelle du secteur.

Timothée Pubellier précise : "Nous considérons les obligations durables comme des instruments clés pour s'engager auprès des émetteurs, en particulier sur leurs stratégies climatiques et sociales globales, sur la transparence de leurs informations ESG et sur des sujets essentiels tels que la transition juste".

Donner le ton

La stabilité à long terme est essentielle pour les investisseurs obligataires, et les entreprises axées sur le développement durable sont plus susceptibles d'offrir cette stabilité si elles entretiennent de meilleures relations avec leurs parties prenantes. L'objectif d'Ostrum AM est de s'assurer que ses investissements sont compatibles avec cette position, adoptée par un grand nombre de ses clients.

"Nous ne nous contentons pas de suivre le mouvement, nous donnons le ton dans ce domaine", affirme Timothée Pubellier. "Notre approche innovante est conçue pour générer des performances financières tout en ayant un impact réel sur l'environnement et la société".

Publié en février 2024

Notes additionnelles

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)

En France : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

Au Luxembourg : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.

En Suisse : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de(des) l'auteur(s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable.

Ostrum Asset Management

Une société affiliée à Natixis Investment Managers.

Société anonyme avec Conseil d'Administration.

Capital social de 50 938 997 €.

Réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 18000014.

RCS Paris n° 525 192 753.

43 Avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, France.

www.ostrum.com

Natixis Investment Managers

RCS Paris 453 952 681

Capital : 178 251 690 €

43 avenue Pierre Mendès-France

75013 Paris

www.im.natixis.com

HUBINT22FR-0224